

SAISON CULTURELLE 2019/2020 de L'Atelier du Neez

FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES BILLETS

En complétant ce formulaire, vous demandez **le remboursement d'un montant égal à celui de l'achat de vos billets** pour les spectacles que nous avons été contraints d'annuler du fait des mesures gouvernementales de lutte contre la propagation du virus COVID-19. *Ces spectacles seront reprogrammés lors de la saison 2021/2022.*

NOM :PRÉNOM :
 ADRESSE :
 CP :VILLE :
 TELEPHONE : MAIL :

SPECTACLE	DATE	Nombre de billets	Montant total de l'achat
<i>RIEN à DIRE</i>	20 Mars 2020		
<i>NOCE</i>	10 Avril 2020		
<i>JULIE LAMBERT</i>	15 Mai 2020		
TOTAL A REMBOURSER >			

IMPORTANT : la date limite de remboursement est fixée au 15 juillet.

Au-delà de cette date les billets ne seront plus remboursables.

- Si vous souhaitez destiner le montant de votre remboursement ou partie à un don au CCAS de Jurançon** qui œuvre auprès des personnes les plus précaires, en particulière difficulté dans le contexte actuel, merci de cocher cette case, pour notre information. Ce faisant, vous serez recontacté pour confirmer votre bonne disposition et effectuer le don.

DATE :

SIGNATURE :

MERCI DE JOINDRE VOTRE RIB ET RENVOYER CE DOCUMENT :

Par courrier :

A l'attention de l'Atelier du Neez
 Mairie de Jurançon, 6 Rue Charles de Gaulle, 64110 – Jurançon

Par email à :

billetterie@mairie-jurancon.fr

Renseignements
 06.42.65.37.76